

EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°031914 PORTANT TABLEAU ANNUEL DE GRADE – ANNÉE 2026
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Le Maire de SAINT GERMAIN LEMBRON,
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
Vu la délibération n°2026/33 du 22 avril 2026 relative à la création d'un emploi permanent suite avancement de grade ;
Vu l'arrêté n°030404 en date du 28 septembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 septembre 2021 pour 6 ans ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. BEAUNE David	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombre d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

L'autorité territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à SAINT GERMAIN LEMBRON, le 29 avril 2026

Le Maire,
Mme Graziella BRUNETTI,

